



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le 11/02/2025
ID : 074-200011773-20250127-AG_2025_004-AR



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N°AG_2025_004

Objet : Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité d'Annemasse Agglo

Le Président de la Communauté d'Agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, dite Annemasse Agglo, Monsieur Gabriel DOUBLET, élu par le conseil communautaire en date du 15 juillet 2020 ;

Vu la délibération du conseil communautaire d'Annemasse Agglo du 28 avril 2021 n° C_2021_0059, créant la commission intercommunale d'accessibilité pour la durée du mandat, fixant sa composition et autorisant le président à fixer, par arrêté, la liste des élus représentant les communes membres et des représentants extérieurs pour siéger à la commission intercommunale d'accessibilité et à désigner son représentant à la présidence de cette commission ;

Vu l'arrêté du Président n°A_2021_637 en date du 14 septembre 2021 portant désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité d'Annemasse Agglo ;

Sur proposition des communes ;

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Gabriel Doublet, Président d'Annemasse Agglo, désigne pour siéger à la commission intercommunale d'accessibilité d'Annemasse Agglo les personnes suivantes :

Président de la commission :	Le Président d'Annemasse Agglo ou sa représentante, pour le représenter en cas d'absence et assurer la présidence de la commission, Madame Véronique Feneul, conseillère communautaire déléguée en charge du handicap
Membres élus :	Pour Ambilly : <ul style="list-style-type: none">• Marie-Elisabeth BAILLY
Chaque commune membre d'Annemasse Agglo disposant d'un représentant, issu du conseil communautaire ou de son conseil municipal, par tranche de 10 000 habitants	Pour Annemasse : <ul style="list-style-type: none">• Pascal SAUGE• Inès AYEB• Christian AEBISCHER• Djamel DJADEL
	Pour Bonne : <ul style="list-style-type: none">• Rosanna DULLAART
	Pour Cranves-Sales : <ul style="list-style-type: none">• Valentin VESPASIANO
	Pour Etrembières : <ul style="list-style-type: none">• Christelle ROUSSET
	Pour Gaillard : <ul style="list-style-type: none">• Nelly CHAPPEL• Jean-Guy FOURNIER
	Pour Juvigny : <ul style="list-style-type: none">• Pascale GUIGONNAT
	Pour Lucinges : <ul style="list-style-type: none">• Annick CHICHER

	<p>Pour Machilly :</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Pascal MARTIN <p>Pour Saint-Cergues</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Michel RAVEL <p>Pour Vétraz-Monthoux</p> <ul style="list-style-type: none"> Dominique JOLIVET <p>Pour Ville-la-Grand</p> <ul style="list-style-type: none"> Jean-Marcel PÉRILLON
Représentants extérieurs :	<p>Des représentants d'association de personnes en situation de handicap :</p> <ul style="list-style-type: none"> Association des paralysés de France Handicap – délégation départementale 74 : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Association Valentin HAÜY – Comité de Haute-Savoie : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Annemasse Sport Handicap – le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Comité départemental olympique et sportif français : le(a) président(e) ou son (a) représentant(e) Espace Handicap : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Léman Inter Sports Adaptés : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Nous Aussi : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Regaars : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) Service Autonomie du Genevois : son(a) directeur(trice) ou son(a) représentant(e) PEGASE : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e) <p>Des représentants d'association d'usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Côté Annemasse : le(a) président(e) ou son(a) représentant(e)
Techniciens :	<p>Un collège variable de techniciens d'Annemasse Agglo dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le directeur général adjoint en charge de la mobilité Le(a) représentant(e) de la direction de la cohésion sociale Le(a) représentant(e) de la direction en charge de la mobilité Le(a) représentant(e) de la direction des services techniques Le(a) représentant(e) de la direction du patrimoine et de l'architecture

Article 2 : Le présent arrêté est exécutoire tant qu'il n'aura pas été rapporté par un arrêté contraire. Il annule et remplace l'arrêté du Président n°A_2021_637 en date du 14 septembre 2021 portant désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité d'Annemasse Agglo.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la communauté d'agglomération Annemasse Les Voirons Agglomération, télétransmis en Préfecture de Haute-Savoie et notifié aux intéressés.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le

délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 074-200011773-20250127-AG_2025_004-AR



Annemasse, le

Le Président
Gabriel Doublet